



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 12 DECEMBRE 2024 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D10 - Aéroport Saint-Jean-d'Angély/Saint-Denis-du-Pin - Nouvelle dénomination

Date de convocation : 6 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Marylène JAUNEAU à Jocelyne PELETTE ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Julien SARRAZIN à Cyril CHAPPET

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Hénoc CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Gaëlle TANGUY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D10 - Aérodrome Saint-Jean-d'Angély/Saint-Denis-du-Pin
Nouvelle dénomination**Rapporteur : M. Philippe BARRIÈRE**

Par délibération du 29 septembre 2015, le Conseil municipal de Saint-Denis-du-Pin a accepté la création d'une Commune nouvelle dénommée « ESSOUVERT » issue du regroupement des communes de La Benâte et de Saint-Denis-du-Pin.

La Ville de Saint-Jean d'Angély est propriétaire d'un aérodrome situé au lieu-dit « Les Grandes Béguines », à cheval sur son territoire et celui de l'ancienne commune de Saint-Denis-du-Pin.

Du fait de son implantation à cheval sur nos deux communes, cet aérodrome est actuellement dénommé aérodrome Saint-Jean-d'Angély/Saint-Denis-du-Pin.

La Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC) vient de nous faire savoir par l'intermédiaire de la Présidente de l'Aéroclub Angérien, association gestionnaire de l'aérodrome, qu'il convient d'actualiser le nom de cette infrastructure en la dénommant aérodrome Saint-Jean-d'Angély/Essouvert, afin de prendre en compte le nom de la nouvelle collectivité issue de la fusion de Saint-Denis-du-Pin et de La Benâte.


En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la nouvelle dénomination de l'aérodrome Saint-Jean-d'Angély/Essouvert ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette modification.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.